

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **13 septembre 2010**

Décision n° **B-2010-1717**

commune (s) : Charbonnières les Bains

objet : Acquisition de 2 parcelles de terrain dépendant d'une propriété communale située route de Paris et chemin des Rivières et appartenant à la commune de Charbonnières les bains - Constitution d'une servitude pour le passage de 2 canalisations d'eaux pluviales et usées dans la propriété communale

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Rapporteur : Monsieur Barral

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 6 septembre 2010

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 14 septembre 2010

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Da Passano, Mme Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, M. Blein, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Imbert A, Sangalli.

Absents excusés : M. Reppelin (pouvoir à Mme Vullien), Mme Elmalan (pouvoir à M. Claisse), MM. Buna (pouvoir à M. Bouju), Daclin (pouvoir à M. Blein), Mme Dognin-Sauze (pouvoir à Mme Gelas).

Absents non excusés : MM. Arrue, Vesco, David G., Lebuhotel.

Bureau du 13 septembre 2010**Décision n° B-2010-1717**

commune (s) : Charbonnières les Bains

objet : **Acquisition de 2 parcelles de terrain dépendant d'une propriété communale située route de Paris et chemin des Rivières et appartenant à la commune de Charbonnières les bains - Constitution d'une servitude pour le passage de 2 canalisations d'eaux pluviales et usées dans la propriété communale**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 1 septembre 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

Dans le cadre de l'aménagement de la zone du Méridien à Charbonnières les Bains, la Communauté urbaine de Lyon va réaliser une voie nouvelle, la création d'un bassin de rétention et l'élargissement du chemin des Rivières.

A cet effet, la Communauté urbaine doit acquérir 2 parcelles de terrain nu, l'une de 1 500 mètres carrés environ en vue de réaliser une voie nouvelle et un bassin de rétention, et l'autre de 220 mètres carrés environ nécessaire à l'élargissement du chemin des Rivières dépendant d'une propriété communale cadastrée sous les numéros 105 24 et 64 de la section AM, située en bordure de ce chemin et de la route de Paris à Charbonnières les bains.

En outre, la commune de Charbonnières les Bains consentirait à la Communauté urbaine une servitude pour le passage de 2 canalisations :

- l'une pour l'évacuation des eaux usées à partir de la future voie nouvelle et traversant la parcelle communale cadastrée AM 105 pour se raccorder sur le réseau existant, chemin des Rivières. Cette servitude s'exercera dans une bande de terrain de 3 mètres de large sur une longueur de 137 mètres ;

- l'autre pour l'évacuation des eaux pluviales de la future voie nouvelle et se raccordant à un bassin de rétention à créer sur la parcelle AM 64. Cette servitude s'exercera dans une bande de terrain de 3 mètres de large sur une longueur de 75 mètres de long.

Aux termes du compromis, la commune de Charbonnières les bains céderait les biens en cause et consentirait à la constitution des servitudes pour le passage des 2 canalisations, à titre purement gratuit.

Les frais d'acte notarié ont été estimés à 1 000 € ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Approuve l'acquisition, par la Communauté urbaine, à titre gratuit, de 2 parcelles de terrain dépendant d'une propriété communale située route de Paris et chemin des Rivières appartenant à la commune de Charbonnières les bains et la constitution d'une servitude pour le passage de 2 canalisations d'eaux pluviales et usées dans cette propriété, dans le cadre de l'aménagement de la zone du Méridien à Charbonnières les Bains.

2° - Autorise monsieur le Président accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires la régularisation de cette acquisition.

3° - La dépense correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale A1 - Garantir le dynamisme économique de la Communauté urbaine individualisée sur l'opération n° 0944, le 12 décembre 2006 pour la somme de 500 000 €.

Cette acquisition gratuite et cette constitution de servitude feront l'objet des mouvements comptables suivants :
pour ordre : en dépenses : compte 211 200 - fonction 822 et en recettes : compte 132 800 - fonction 822.

4° - Le montant à payer sera prélevé sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine de Lyon - compte 211 200 - fonction 822, pour un montant de 1 000 € au titre des frais estimés d'acte notarié.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 14 septembre 2010.